



## Licenciement inaptitude délai 1 mois

Par **Arakno**, le **02/09/2023** à **12:31**

Bonjour

Voilà je viens d'être licencié pour inaptitude

Mon avis d'inaptitude a été rédigé à la visite médicale du 01/08/2023.

J'ai reçu aujourd'hui 02/09/2023 ma lettre de licenciement.

J'ai lu un peu partout que l'employeur a 1 mois pour reclasser ou licencier à partir de la déclaration d'inaptitude sinon il doit verser un salaire.

Du coup j'ai l'impression que je peux prétendre à un salaire car:

-sur mon avis d'inaptitude il y a un encadré intitulé déclaration d'inaptitude dans lequel est mentionnée la date de la première visite 01/08/2023

\_sur ma lettre de licenciement il y a une mention disant: votre contrat de travail prendra fin à compter de la première présentation de cette lettre par la poste. Lettre reçue aujourd'hui 02/09/2023.

Par avance merci de vos réponses

Par **P.M.**, le **02/09/2023** à **12:59**

Bonjour,

Donc vous avez droit à la reprise du salaire un mois après l'avis d'inaptitude jusqu'à ce que le licenciement soit effectif soit apparemment pendant deux jours...